

5 - VIII b (1990-1991) — N° 2

5 - III c (1990-1991) — N° 2

5 - II d (1990-1991) — N° 3

5 - VIII b (1990-1991) — N° 2

5 - III c (1990-1991) — N° 2

5 - II d (1990-1991) — N° 3

CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION 1990-1991

28 NOVEMBRE 1990

PROJET DE DÉCRET

contenant le deuxième feuillet d'ajustement
du budget général des dépenses de la Région wallonne
pour l'année budgétaire 1990*

BUDGET ADMINISTRATIF

du Ministère de la Région wallonne
pour l'année budgétaire 1990**

BUDGET ADMINISTRATIF

du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
pour l'année budgétaire 1990***

RAPPORT

présenté au nom de la Commission du Budget, des Finances et du Transport

par M. F. Léonard

*Voir Doc. Cons. 5-VIII b (1990-1991) — N°s 1 et 1 (bis).

**Voir Doc. Cons. 5-III c (1990-1991) — N°s 1, 1 (bis) et 1 (ter).

***Voir Doc. Cons. 5-II d (1990-1991) — N° 1, 1 (bis), 1 (ter) et 2.

Mesdames, Messieurs,

Votre Commission s'est réunie les 19 et 28 novembre 1990 afin d'examiner:

- le projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget de la Région wallonne pour l'année budgétaire 1990 (Doc. Cons. 5-VIII b (1990-1991) - N° 1);
- le budget administratif du Ministère de la Région wallonne pour l'année budgétaire 1990 — Deuxième feuilleton d'ajustement (Doc. Cons. 5-III c (1990-1991) - N° 1);
- le budget administratif du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports pour l'année budgétaire 1990 — Deuxième feuilleton d'ajustement (Doc. Cons. 5-II d (1990-1991) -N° 1).

Ont participé aux travaux: MM. Antoine F., Barzin, Bertrand, Borremans, Collignon, Mme Corbisier-Hagon, MM. Decléty, Dehousse, Dufour, Harmegnies M., Henry (Président), Hofman, Lenfant, Léonard (Rapporteur), Paque, Santkin, Toussaint, Vancrombruggen;

Ont assisté aux travaux: Mme Nélis, M. Lagasse;
M. Dalem, ministre du Budget, des Finances et du Transport pour la Région wallonne;
M. Dehalu, représentant de la Cour des Comptes.

I. EXPOSÉ DU MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DU TRANSPORT

En juillet 1990, le Conseil régional a adopté le premier feuilleton d'ajustement du budget pour 1990; ces ajustements concrétisaient la procédure de contrôle budgétaire. Il s'est avéré nécessaire de procéder à un deuxième feuilleton d'ajustement du budget pour 1990 afin de corriger quelques allocations de crédits.

Les Administrations et les Cabinets ont donc introduit leurs propositions à partir du début octobre, les dernières étant parvenues au Cabinet le 8 novembre.

Il est apparu que les efforts de réductions compensatoires de chaque Ministre étaient maximales.

(en millions)

	1 ^{er} feuilleton	2 ^{ème} feuilleton	Différence
en crédits budgétaires			
CND + CE	108.868,20	109.243,20	375,00
CND + CO	101.850,00	102.130,20	280,20
soit ± 0,03 % du budget ajusté 1 ^{er} feuilleton			
en moyens d'actions nets	102.533,40	103.278,40	745,00
en moyens de paiements	102.032,20	102.312,20	280,00

L'écart entre la présentation en terme de crédits et de moyens d'actions s'explique par une diminution des crédits corrélatifs qui passent de 7.555,3 au 1^{er} feuilleton à 7.205,3 au 2^{ème} feuilleton.

Le Ministre estime que les ajustements sont équilibrés à la lumière des crédits pour années antérieures demandés (FBI notamment), du fait que l'ajustement PRC est relatif aux préavis TCT et que l'ajustement au bénéfice des sociétés de transport vise à compenser un déficit imputable aux exercices précédents (réalimentation de provisions).

Compte tenu du taux d'exécution du budget, les ajustements ne devraient pas se traduire, en caisse, par une modification du solde budgétaire.

II. DISCUSSION GÉNÉRALE

Aucune remarque ni question n'a été formulée par les Commissaires relativement au projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement.

III. CORRIGENDUM

Un corrigendum est déposé par l'Exécutif. Il vise à modifier, suite à une erreur de compilation, le texte afférent à l'article 22.01 du programme 01 «Transport urbain et interurbain» de la section 54 «Transports».

IV. VOTES

Projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget de la Région wallonne pour l'année budgétaire 1990 (Doc. Cons. 5-VIII b (1990-1991) - N° 1)

Les articles 1, 2 et 3 du projet de décret ont été adoptés par neuf voix pour et deux voix contre.

L'ensemble des tableaux budgétaires annexés au projet de décret ont été adoptés par neuf voix pour et deux voix contre.

L'ensemble du projet de décret a été adopté par neuf voix pour et deux voix contre.

Budget administratif du Ministère de la Région wallonne pour l'année budgétaire 1990 — Deuxième feuillet d'ajustement (Doc. Cons. 5-III c (1990-1991) - Nos 1, 1 bis et 1 ter)

Budget administratif du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports pour l'année budgétaire 1990 — Deuxième feuillet d'ajustement (Doc. Cons. 5-II d (1990-1991) - Nos 1, 1 bis, 1 ter et 2)

L'amendement (Doc. Cons. 5-II d (1990-1991) - N° 2) est adopté par neuf voix pour et deux voix contre.

A l'unanimité des Membres présents, la Commission constate que le budget administratif du Ministère de la Région wallonne pour l'année budgétaire 1990 — Deuxième feuillet d'ajustement (Doc. Cons. 5-III c (1990-1991) - N° 1) et le budget administratif du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports pour l'année budgétaire 1990 — Deuxième feuillet d'ajustement (Doc. Cons. 5-II d (1990-1991) - N° 1) sont en concordance avec le contenu et les objectifs du projet de décret contenant le deuxième feuillet d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 1990.

V. RAPPORT

A l'unanimité des Membres présents, la Commission fait confiance à son Président et au Rapporteur pour l'élaboration du présent rapport.

Le Rapporteur,
F. LÉONARD,

Le Président,
J.-P. HENRY